personnaige, afin que rien ne soit obmis, tant que par la divine clémence soit possible, quy puisse servir à la vraye pacification de noz bons pays de par delà.

- » Pendant lequel temps, ferez tout extrême debvoir, comme sçavons fort bien que faictes, tant que humainement soit possible, afin qu'il ny ait nul débordement, ny du costé des souldatz mutinez, ny aussy du peuple, dont ne pourroit procéder sinon une très-grande confusion et perdition du tout. A quoy il fault, par l'ayde de Dieu, par tous moyens possibles précaver (1), comme espérons que ferez, tant en traictant avecq les ungs et les aultres, comme en y mectant ordre par le moyen des deniers que y avons ces jours passez envoyez.
- » Et comme, par vosdictes lettres, avons entendu bien particulièrement ce qu'est passé avecq Sancho d'Avila, vous en escripvrons plus amplement par noz premières, veuillant néantmoins bien dire par ceste que nous a despleu et desplaît très-grandement ce qu'il a faict, et est notre intention absolutement que tant luy comme tous les aultres vous obéissent, en tout et partout, comme à nostre propre personne, sans aulcune faulte; et de ce l'advertirez bien expressément, et partout où besoing sera, car nostre vouloir et playsir absolut est que ainsy se face.
- » Comme entendons, par la lettre que nous a escript le marquis de Havrech, que les estatz de Brabant et Flandres seroient d'intention de faire quelque assistence de deniers, par forme de provision, pour mectre ordre aux gens de guerre, tant que l'on viendra (ce que sera, Dieu aydant, bientost) à la matière principalle, leur avons bien voulu escripre les lettres cy-joinctes, et les vous envoyer, afin d'en user comme mieulx trouverez pour nostre service convenir.
  - » A tant, etc. De Madrid, le 27e d'aoust 1576.

» PHLE.

» A. d'Ennetières. »

Original, aux Archives du royaume.

1700. Lettre du cardinal de Granvelle au Roi, écrite de Rome, le 28 août 1576. Il revient sur la nécessité de pourvoir aux siéges vacants de Gand et

(1) Précaver, se mettre en garde, præcavere.

d'Anvers. — « S. S. me demande souvent pourquoi V. M. diffère tant de » nommer à l'évêché d'Arras; je lui dis que j'espère que la nomination » viendra bientôt. Il est impossible que le diocèse ne souffre pas d'être si longtemps sans pasteur; et à cause de l'affection que je lui porte, pour » l'avoir gouverné nombre d'années, je supplie V. M. d'ordonner que les dé-» pêches relatives à cette nomination soient expédiées dans un bref délai. » - Granvelle craint que les dépêches dont le marquis d'Havré a été porteur, et dont le président Hopperus lui a envoyé copie, ne fassent plus de mal que de bien (1); pour ne pas fatiguer le Roi, il en écrit plus au long à Hopperus. Ce qu'il appréhende surtout, c'est que le contenu de ces dépêches ne désespère les états de Hollande et de Zélande, qui montraient de la disposition à reprendre la négociation passée. - « Puisque V. M. a tant de fois écrit » qu'elle désirait la pacification, laquelle est si convenable à son service, et » qu'elle exigeait seulement que la religion et son autorité royale fussent » maintenues (conditions auxquelles les rebelles paraissent plus disposés à » se soumettre actuellement que par le passé), il semble qu'elle devrait faire connaître, d'une manière positive, à ceux qui gouvernent sa volonté à cet égard : car de dire que les rebelles présentent leurs requêtes et qu'on les envoie à V. M., c'est les réduire au désespoir, puisqu'ils penseront que la » réponse ne viendra jamais; et ainsi l'occasion et conjoncture se perdra, et » ils s'obstineront dans leur rébellion, ou bien, des choses qui les rendront » plus insolents pourront arriver, comme l'état présent des affaires publi-» ques me le fait craindre (2). » — Sur ce qui concerne le nouveau gouvernement il a déjà écrit sa manière de voir; il n'a rien à y ajouter. Il trouve très-périlleuse la situation actuelle des Pays-Bas, et il en a une peine extrême.

<sup>(1)</sup> Temo que los despachos que ha llevado mosiur d'Avret, de las quales el presidente Hoppero me ha embiado la copia, harán mas daño que provecho.

<sup>(2)</sup> Y pues V. M. tantas vezes ha escripto que desseava la pacificacion, que tanto conviene al servicio de V. M., y que esto era con añadir que se procurasse con que la religion y l'auctoridad de V. M. quedassen en pié, (á que paresce que de presente vernán mejor que por lo passado)..., se pudiera, á correction, considerar todo, para resolutamente dezir á los del govierno á qué querria V. M. que ensin se viniesse, porque de dezir que den los rebeldes sus suplicas y que se embien á V. M., es desperarlos, que pensarán no haya de bolver jamás la respuesta, y se pierde la ocasion y coyunctura, y se obstinarán, ó podrá succeder cosas que los hagan mas insolentes, como lo temo del estado presente...

" « Je répéterai, dit-il en terminant, ce que j'ai si souvent dit : que ceux pui persuaderaient V. M. de continuer l'emploi de la force s'abusent; que par ce moyen on ne parviendra jamais à ramener la tranquillité dans les Pays-Bas, et que V. M. se trouverait d'ailleurs dans l'impossibilité de le mettre en usage. Au contraire, qu'elle pacifie le pays, qu'elle réduise sous son obéissance, par voie de négociations, ceux de Hollande et de Zélande, et V. M. obtiendra plus, de ce qu'elle peut prétendre, en usant de dextérité et d'adresse, qu'avec toutes les forces qu'elle emploierait, pourvu qu'on montre de l'activité, et qu'il y ait bonne et prompte correspondance entre les ministres de V. M. et sa cour. Je ressens infiniment le dommage que tous les royaumes et États de V. M. reçoivent par suite des affaires de Flandre, où l'on a tant dépensé sans avoir rien fait jusqu'ici, tout étant au contraire aujourd'hui en un plus mauvais état, et cela parce qu'on a pris un chemin si erroné. Je m'afflige en voyant partout les choses en une situation si fragile que j'en tremble (1). »

Bibliothèque royale de Bruxelles, porteseuille nº 9473, fol. 129.

1701. Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers, le 30 août 1576. Il rappelle sa lettre du 17, de laquelle le commissaire Juan de Olaegui a été porteur (2).—Si le Roi ne prend pas des mesures énergiques et très-promptes, il craint que le feu qui couve sous la cendre ne fasse explosion un jour ou l'autre : car le conseil d'État ne prend que des mesures tendantes à disséminer les forces des Espagnols, et à reléguer ceux-ci dans des lieux où ils

<sup>(1)</sup> Torno á dezir lo que tantas vezes he dicho, que los que persuadirán á V. M. que se prosigua por la fuerza, se engañan; que por aquella via no se acabarán de assentar aquellas cosas jamás, y tiene V. M., para proseguirlo, las impossibilidades que yo me sé; y pacificándose y cobrando la obediencia de los de Olanda y Zelanda por via de negociation, con dexteridad y maña, alcançará mas de lo que puede V. M. pretender que con quantas fuerças pudiesse emplear, con que se atienda a ello continuamente, y que entre los ministros de V. M. y su corte aya buena y prompta correspondencia. Siento ínfinito el daño que todos los reynos y Estados de V. M. reciben de lo de Flandes, adónde se ha consumido tanto inutilmente, sin hastaquí haverse hecho nada, ántes quedando todo en peor término, por haverce tomado camino tan errado, y me congoxa el ver en todas partes las cosas en tan vidrioso estado que me haze temblar...

<sup>(2)</sup> Celle qui est insérée p. 512, sous la date du 15, et qui ne partit vraisemblablement que le 17.

se voient obligés de se quereller avec les gens du pays. — Ainsi, depuis que les sept compagnies de chevau-légers qui étaient en Flandre, en Artois, à Lille et dans le Hainaut, se sont rassemblées aux environs de Valenciennes, le conseil n'a pas voulu donner l'ordre qu'on les logeat dans des lieux sûrs, mais toujours il a prétendu qu'elles sortissent du Hainaut et retournassent dans leurs garnisons, quoiqu'il sache qu'elles les ont quittées pour ne pas être massacrées. - Le conseil a de même écrit, il y a six jours, au baron de Fronsberg que, des trois compagnies qu'il a à Valenciennes, il en tirât deux et les mît à Lens : il voulait par là que la compagnie restante ne fût pas assez forte pour faire entrer la cavalerie espagnole dans la ville, en cas de besoin. — Roda a su aussi que le conseil a engagé le comte d'Eberstein à faire venir à Anvers les quatre compagnies qu'il a à Bois-le-Duc, en cherchant à le persuader qu'un jour les Espagnols, par le moyen du château, s'empareront de la ville et chasseront ses gens qui en forment la garnison : le but du conseil en cela était principalement de se rendre maître de Boisle-Duc et d'y mettre garnison, au moyen des gens que lèvent les états de Brabant. — Il en a mis une à Vilvorde et à Malines, et, le jeudi passé, le duc d'Arschot voulait que la même chose se fit à Cantecroix et à Saint-Bernard : le premier étant un château-fort que le cardinal de Granvelle a, depuis peu, fait construire près d'Anvers (1), et l'autre le monastère qui est situé sur une des rives de l'Escaut et qu'on aurait fortifié. — De son côté, le comte du Rœulx s'est emparé du château de Rupelmonde, où il a mis 20 à 30 Wallons : de façon que toutes les apparences sont qu'ils veulent assiéger le château d'Anvers, et jamais on n'ôtera de la tête de Roda qu'ils trament quelque chose de grandement préjudiciable au service du Roi.

Pour éclaircir ce soupçon, il convient beaucoup que le Roi envoie aux Pays-Bas une personne, quelle qu'elle soit, qui les remplace dans le gouvernement, en attendant l'arrivée du seigneur don Juan; et, si celui-ci devait tarder encore, et que le Roi ne prît point le parti indiqué, Roda est convaincu qu'il perdrait les Pays-Bas (2): car chaque jour l'insolence du pays va en

<sup>(1)</sup> Una casa fuerte que aquí cerca ha labrado el cardenal Granvela, poco ha.

<sup>(2) ...</sup> Y si el señor don Juan hubiere de tardar, y V. M. no hiciese esto, no pongo duda sino que V. M. perderá estos Estados.

augmentant; chaque jour ils commettent de nouveaux méfaits, et ils en viendront ainsi à se reconnaître tellement coupables que, par désespoir et par crainte du châtiment, ils se soulèveront (1). Ils y seront forcés d'ailleurs par la pauvreté et le besoin où ils seront réduits : en effet, il y a six semaines que le travail a cessé dans la majeure partie des provinces, quoique la manufacture en constitue la principale richesse. Pour acheter des armes, tous se sont endettés; les cultivateurs ont vendu jusqu'à leurs vaches : de façon que la faim les conduira à se livrer au pillage et aux rébellions (2), si l'on ne prend à temps des mesures pour qu'ils déposent les armes, s'apaisent et retournent à l'exercice de leurs métiers. Or, jamais cela ne se fera par ceux du conseil : il faut en charger quelqu'un qui vienne avec l'autorité d'un gouverneur; il importe surtout que le seigneur don Juan ne tarde pas à arriver, et que ceux du conseil sachent que le Roi les désapprouve d'avoir déclaré les Espagnols rebelles, d'avoir laissé les peuples se soulever et s'armer, d'avoir permis qu'on levat des gens de guerre, et toutes les autres choses qui se sont faites.

« Ceux du conseil d'État qui sont à Bruxelles, poursuit Roda, pressés par moi et par quelques autres ministres de V. M. qui sont ici, de se transporter dans une autre ville où l'on pût avec sécurité aller conférer avec eux, ou de mettre dans Bruxelles une garnison convenable, et de faire cesser les levées de troupes, envoyèrent ici (3) le comte de Mansfelt, le marquis d'Havré, le président du conseil privé et le trésorier général Schetz, afin de se procurer de l'argent, mais principalement, selon leur dire, pour nous voir et nous requérir d'obéir au conseil en tout, comme V. M. l'avait ordonné. Ces envoyés, nous invitant à oublier les choses passées, nous assurèrent, de la part du conseil, et nous offrirent de faire en sorte que les états nous don-

<sup>(1) ...</sup> Porque cada dia va cresciendo la insolencia del pais, y se van haciendo mas culpados, y añadiendo nuevas culpas, se vernán á ver tan cargados que de desesperados y temerosos del castigo, se han de lebantar.

<sup>(2)</sup> Y la pura pobreza y necesidad con que se hallarán los ha de forzar á ello, porque ha mes y medio que no trabajan en la mayor parte del país, siendo la mayor riqueza del la manufactura; y todos se han empeñado y comprado armas, hasta vender los labradores las vacas para ello, de suerte que no teniendo que comer, se han de dar todos á la pillería y reveliones...

<sup>(3)</sup> Le 24 août.

nassent les mêmes assurances, qu'aucune des levées de troupes qui se faisaient n'était dirigée contre le service de V. M. ni contre les gens de guerre qu'elle a ici, espagnols et allemands, mais qu'elles avaient uniquement pour but la défense du pays et la garde de leurs villes contre les soldats mutinés, que nous en pouvions être certains; qu'ils s'occupaient d'ailleurs de faire cesser ces levées, et qu'ils désiraient que de ce côté on leur donnât la même sûreté. Je pris la charge de leur répondre au nom des ministres de guerre de V. M. qui sont ici et des colonels allemands, afin de prévenir toute aigreur, et leur dis que ces ministres n'avaient jamais fait ni dit rien qui ne tendit au service de V. M. et à ce que le conseil d'État conservât l'autorité qui lui est due, conformément aux ordres de V. M.; que, s'ils ont écrit quelques lettres (car ils n'ont fait nulle autre chose), c'a été parce qu'ils avaient appris que le conseil n'était pas libre, comme, en effet, il ne l'avait pas été et ne l'était pas encore, mais qu'ils avaient cessé d'en écrire, voyant que le conseil le voulait ainsi : de façon qu'ils lui rendaient obéissance, ainsi que cela était juste et qu'ils l'avaient toujours fait; qu'ils les assuraient de même qu'il ne s'était traité et ne se traitait de rien qui fût en opposition à cela, quoique, en considérant ce qui se passait et les levées qui avaient lieu, ils ne pussent se dispenser de se tenir sur leurs gardes, pour qu'il ne leur arrivât pas quelque malheur; que tout ce qu'ils disaient était de la plus exacte vérité; qu'en conséquence, ils les suppliaient de faire cesser lesdites levées : car, tant qu'elles ne seraient pas révoquées, les gens de guerre ne seraient pas tranquilles; en outre, pour qu'on pût rendre au conseil la due obéissance, qu'il sortit de Bruxelles, qui, selon ce qu'on apprenait, était pire qu'auparavant (1), et vint à Anvers, où il y avait une garnison à lui, ou bien allât à Malines, en y mettant des Allemands : de la sorte, tous les membres du conseil pourraient se réunir, et les ministres, officiers et autres aller librement et sûrement négocier avec eux, tandis qu'aujourd'hui il était difficile au conseil de pourvoir aux choses nécessaires, principalement à celles de la guerre, en l'absence de moi, qui suis du conseil d'État, et des trois membres du conseil de guerre nommés par V. M. Ils répliquèrent, en ce qui concernait les levées de troupes, qu'ils feraient en sorte qu'elles cessassent : quant

<sup>(1) ...</sup> Que, segun se entendia, estaba peor que ántes.

à la sortie du conseil, ils dirent que nos observations étaient justes, et qu'ils tâcheraient, avec leurs collègues, d'y faire droit.

» A cette entrevue ne se trouvèrent pas Pollviller, qui était absent, Fronsberg, Sancho d'Avila et Valdès, qui étaient indisposés. L'après-midi, Sancho d'Avila et Valdès écrivirent au comte de Mansfelt et au marquis d'Havré qu'ayant su, par don Alonso de Vargas, ce qui s'était passé le matin, ils approuvaient la réponse que j'avais faite au nom de tous.

» Cette même après-midi, nous eûmes une nouvelle conférence, pour décider où l'on mettrait la cavalerie légère, afin qu'elle fût en sûreté et ne causât point de dommage au pays : après quelques propos, ils dirent qu'ils en traiteraient avec le conseil. Depuis est venu un ordre de logement fait par eux, et d'après lequel ils envoient quatre compagnies au pays d'Outre-Meuse, deux en Frise, deux en Flandre, deux en Hainaut, deux en Artois, une à Armentières, et une aux faubourgs de Bois-le-Duc, l'éparpillant ainsi et la mettant à la discrétion des gouverneurs, entre lesquels il y en a deux, les comtes du Roeulx et de Lalaing qui, à ce qu'on a appris, ne désirent autre chose que de la faire tailler en pièces (1). Nous avons fait des représentations là-dessus. Je ne sais ce qui en résultera.

» Le duc d'Arschot m'écrivit une lettre que me délivra son frère, et dont V. M. trouvera une copie ci-jointe, ainsi que de la réponse que j'y fis. Je crois qu'il s'attendait à en recevoir une autre de ma part, et que j'approuverais ce qu'il appelle les services rendus par lui : ce que je n'ai pas fait, mais j'ai tâché de l'exciter à en rendre (2). Son frère, M. d'Havré, me dit

<sup>(1)...</sup> Que á lo que se ha entendido, el de Reux y el de Lalaing no desean otra cosa que hacella degollar.

<sup>(2)</sup> Nous n'avons pas la lettre du duc d'Arschot, mais nous avons la réponse de Roda, qui porte la date du 26 août. Voici comme il s'y exprime :

<sup>«</sup> Très-illustre seigneur, le seigneur marquis d'Havré m'a remis la lettre de V. S. Ill., qui m'a fait un grand plaisir, parce qu'elle m'a fait voir et connaître le grand et bon zèle que V. S. a pour l'accommodement des choses présentes, dans lequel consiste le vrai service de S. M. De quelqu'un qui est ce qu'est V. S. Ill. et de la grandeur de sa maison, on ne peut attendre autre chose, sinon que, comme fidèle vassal et bon serviteur de S. M., V. S. prendra ces affaires tant à cœur que, au moyen de son autorité et de sa prudence, elle y mettra l'ordre qui convient, tant pour le service de Dieu, notre seigneur, que pour celui de S. M. Je tiens ainsi pour certain et suis très-assuré que tout s'achèvera par les mains de V. S., et très-bien : de façon que non-seulement S. M., mais encore tout le monde, connaisse le grand amour et

que le duc désirait être mon ami, et que les choses passées sussent mises de côté. Je lui dis, à mon tour, que je l'avais toujours désiré, et que, de ma part, je ne lui avais manqué en rien, mais que le duc, sans aucun motif, s'était plaint si souvent de moi et avait débité tant de choses que j'avais dû prendre le parti de n'avoir plus de rapports avec lui; que je savais bien, du reste, que Champagney avait été cause de tout, et que c'était lui qui avait perdu le duc. Il me donna à entendre que je disais la vérité, ajoutant que, s'il me contait les choses de Champagney, j'en serais étonné, et qu'il me les

zèle avec lequel vous la servez, ainsi que la sollicitude active avec laquelle vous avez traité des affaires si brûlantes, et la dextérité que vous avez employée à les apaiser, ainsi qu'à les remettre en leur ancien état de tranquillité et de calme. Je supplie V. S. de poursuivre ce qu'elle a commencé, et de n'en retirer pas sa main jusqu'à ce qu'elle l'ait achevé aussi bien que nous le désirons tous. Je vaux peu et je puis encore moins. Cependant que V. S. Ill. s'assure que je me suis employé et m'emploierai très-sérieusement à amener ladite pacification; pour cela je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir, de même que je le ferai dans les choses où je pourrai particulièrement servir V. S. Ill., comme j'entends que la raison le veut et qu'on le doit à la personne de V. S. Si V. S. avait voulu mettre à l'épreuve ma volonté, elle aurait sans faute reconnu qu'elle était meilleure et plus saine que quelques ennemis du bien et repos public ne la lui auront représentée; et toutes les fois que V. S. youdra m'employer à son service, en mettant de côté et en oubli les choses passées, elle trouvera en moi un serviteur véritable » (Illustrissimo señor, el señor marqués de Abré me dió la carta de V. S. Ill., con la cual holqué mucho, por ver y entender por ella el grande y buen celo que V. S. muestra tener en la pacificacion de las cosas presentes, en la cual consiste el verdadero servicio de S. M.; y de quien V. S. Ill. es y de la grandeza de su linage y casa, no se puede esperar otra cosa sino que, como fiel vasallo y buen serbidor de S. M., V. S. tomará estos negocios tan de veras que, mediante su autoridad y prudencia, dará V. S. Ill. la órden que conviene, tanto para el servicio de Dios nuestro señor, como para el de S. M. Y así tengo por cierto y estoy muy asegurado que por manos de V. S. se ha de acabar todo y muy bien : de suerte que no solo S. M. mas todo el mundo entienda el mucho amor y celo con que V. S. le sirbe, y asimismo el mucho cuidado con que ha tratado negocios tan incendidos, y la desteridad que ha usado en apaciguarlos y haberlos puesto en su antigua quietud y reposo. Suplico á V.S. prosiga lo comenzado y no lo deje de su mano hasta darlo tan buen fin como todos deseamos. Yo valgo poco y puedo menos; empero de mi parte se asegure V. S. Ill. que me he empleado y emplearé muy de veras en procurar la dicha pacificacion, y para ello haré todo lo que á mí me fuere posible, sin faltar un punto; y no solo en esto, mas en lo que en particular pudiere serbir à V. S. Ill., lo haré, como entiendo que es razon y à su persona de V. S. se debe. Y si V. S. hubiera querido esperimentar esta mi voluntad, sin falta la hubiera conoscido mas buena y sana y mejor de lo que algunos enemigos del bien y reposo público se la habrán figurado; y siempre que V. S. fuere servido quererme emplear en su servicio, muy pospuestas y olvidadas cosas pasadas, hallará en mi un servidor verdadero).....



conterait un autre jour (1). Enfin il me dit que le duc désirait être premier chef des finances; que V. M. l'avait nommé à cette charge, mais que le grand commandeur avait écrit qu'il ne l'acceptait pas; qu'il me priait de solliciter V. M. de la lui donner, qu'avec cela il serait content; que, s'il ne l'était pas jusqu'à cette heure, c'était parce que V. M. ne lui avait accordé aucune grâce, comme elle l'avait fait à d'autres, et que, de sa part, il n'avait reçu aucune marque de ce qu'elle se tenait pour satisfaite de ses services. Je répondis au marquis que je n'avais pas qualité pour faire à V. M. de telles demandes, mais que je les appuierais autant qu'il serait en mon pouvoir.

» Ledit d'Havré me demanda encore, attendu que, depuis son retour d'Espagne, on l'avait fait entrer au conseil d'État, et que V. M., dans les conversations qu'il avait eues avec elle, lui avait presque promis de l'u nommer, que je l'aidasse à obtenir d'elle cette faveur. Je lui donnai la même réponse que sur la prétention de son frère. Ce que je puis dire et faire connaître à V. M., à l'égard de ces deux demandes, c'est qu'il ne convient d'accueillir ni l'une ni l'autre : car le duc et le marquis n'ont ni la tête ni le jugement qu'exigent de telles charges (2), et l'une des choses qui nuisent le plus aux affaires de V. M. est de mettre, par des considérations particulières, des personnes de cette qualité dans les conseils, où elles gâtent tout. Si même il était possible de licencier tout le conseil d'État, je tiendrais pour chose sage que cela se fit, et que la faculté fût donnée au gouverneur d'appeler en conseil ceux qu'il jugerait convenable : mais cela pour le présent est impraticable. Pour l'avenir, V. M. doit avoir soin de nommer le moins possible de conseillers d'État (3); et quand elle en nommera, il convient qu'ils ne soient pas gouverneurs de provinces, parce qu'avec l'autorité dudit conseil, et en se faisant protecteurs de celles-ci, ils les écorchent, s'entretiennent et même s'enrichissent avec ce qu'elles leur donnent en présent; de plus,

<sup>(1)</sup> Dió à entender que yo decia verdad, y me dijo que si él me contase las cosas del Champagni, me espantaria, y que otro dia me las contaria.

<sup>(2) ...</sup> Porque no tienen seso ni juicio cual se requiere para semejantes oficios.

<sup>(5)</sup> A la marge de ce passage, Philippe II a écrit de sa main: En esto creo que tiene mucha razon, y que seria muy conveniente, y aun que no fuesen los gobiernos perpetuos, digo por vida (Je crois qu'en cela il a grandement raison, et que cela serait très-convenable, et même que les gouvernements ne fussent plus perpétuels, je veux dire à vie).

ils dirigent toujours leurs vues vers d'autres objets qui certes n'ont pas pour but le service de V. M., parce qu'en effet ils sont rois dans lesdites provinces (1).

» Je dis ceci à l'occasion des demandes du duc et de son frère. Quant au duc, si V. M. ne fait pas faire en sa personne un châtiment exemplaire et dont il lui cuise (2), il aura bien ouvert la porte à tous les autres pour qu'ils prennent le même chemin : car j'assure, sans exagération, V. M. qu'il a dit en conseil des paroles et des insolences dont une seule aurait mérité qu'on lui coupât la tête (3), et j'ai su du comte de Mansfelt que, depuis mon départ, il en a dit de pires encore. Si V. M. pense que sa folie peut lui servir d'excuse, qu'elle le fasse châtier comme fou (4), pour prévenir de plus graves inconvénients; qu'elle fasse en sorte aussi qu'on retire de ses mains le prince de Chimay, son fils, qui est déjà grand, et qui, à l'école de son père, ne pourra apprendre que de semblables libertés et d'autres plus grandes : car, à la table du duc, on ne parle que de cela tous les jours de l'année (5).

» Le marquis d'Havré sait très-peu de chose, et il est très-vain (6); on ne peut lui confier aucune affaire d'importance, et selon la coutume de la maison de Croy, chaque jour il ira en bavardant davantage (7), et il achèvera de perdre la tête. Que V. M. ne l'agrandisse qu'avec circonspection (8). Il a prétendu ici que V. M. lui fit montrer les lettres où le grand commandeur disait du mal de plusieurs personnes de ce pays, et principalement de son frère. Sur toutes les choses qu'il lui plaît, il se prévaut d'instructions verbales de V. M. Il va

- (2) Si V. M. no manda hacer en él un castigo exemplar que le escueza.
- (5) Dijo sin encarescimiento à V. M. que ha dicho palabras y desvergüenzas en el consejo que por cada una merecia le cortazen la cabeza...
  - (4) Si V. M. es serbido que le valga y le releve el ser loco, mande V. M. castigarle como á tal.
- (5) Procure V. M. que se le saque de entre las manos el príncipe de Simay, su hijo, que es ya grandecillo, y estando en la escuela de su padre, no podrá aprender sino semejantes libertades y otras muy mayores, porque en la mesa del duque se tratan todos los dias del mundo.
  - (6) El de Habrey sabe muy poquito y es muy vano.
  - (7) Cada dia se irá en loqueciendo mas.
  - (8) V. M. vaya con recato en su acrescentamiento.

<sup>(1) ...</sup> Porque, con la autoridad del dicho consejo y haciendose protectores de ellas (las provincias), las desuellan y se sustentan y entretienen y aun se hacen ricos con lo que las provincias les dan y presentan, y tras esto siempre miran á otras cosas que cierto no van enderezadas al servicio de V. M., porque en efecto son reyes en las dichas provincias.

publiant que V. M. l'a chargé d'aller traiter et faire la paix avec ceux de Hollande, et autres niaiseries de ce genre (1). Ledit marquis, et son frère plus encore, sont très-inconsidérés dans leur langage (2). J'entre dans tous ces détails, parce qu'ils me paraissent nécessaires pour que V. M. sache mieux la conduite qu'elle doit tenir relativement à ces deux frères.

» Le conseil d'État doit avoir écrit à V. M. des choses bien éloignées de la vérité, et qui peut-être mettront V. M. en quelque confusion, voyant les contradictions qu'il y a entre les informations qu'on lui donne. Ce que je lui mande est ce que je sais; et le plus souvent ce que je vois et ai touché de la main. C'est à V. M. de juger ce qui est le plus vraisemblable, et d'y ajouter foi, en considérant que dans ces affaires je ne puis avoir d'autre mobile que le service de V. M.

» Je sais que ceux dudit conseil ont fait à V. M. de grandes plaintes contre Sancho d'Avila. Sancho d'Avila n'a excédé en rien ce que tous les ministres de V. M. qui se trouvaient ici, jugèrent convenable pour son service; il n'a fait que suivre les ordres que nous lui avions transmis, et certes il s'est conduit en tout avec tant de sagesse qu'il mérite que V. M. lui fasse de grandes faveurs. Je crois qu'il aura envoyé à V. M. les lettres qu'il écrivit au conseil, aux princes voisins, à quelques gouverneurs et à d'autres personnes. La malice et l'aveuglement de ces gens en sont venus à un tel point que, pour parvenir à leurs fins, inculper Sancho d'Avila, et ne pas se transporter dans un lieu où nous aurions pu nous réunir tous, ils n'ont jamais voulu avouer qu'ils étaient pris ou détenus par les bourgeois de Bruxelles, ni que don Alonso de Vargas, le mestre de camp Julian (Romero) et moi nous l'étions, sachant bien pourtant qu'aujourd'hui encore ils n'ont le pouvoir de faire justice ni de prendre aucune des mesures nécessaires en ladite ville, car elle est tout aussi révoltée qu'auparavant. Quant à don Alonso, au mestre de camp et à moi, le conseil ne nous tenait pas moins prisonniers que ceux de la ville, et cela est très-manifeste, puisque, nous ayant ordonné, à M. de Rassenghien et à moi, d'aller parler aux colonels allemands, à Sancho d'Avila et aux autres chefs de la gendarmerie espagnole, le conseil me fit donner ma

<sup>(1)</sup> Y otras simplicidades á este tono.

<sup>(2)</sup> El dicho marqués, y su hermano mucho mas, se deslizan grandemente en el hablar.

parole de revenir, comme je la donnai. V. M. verra clairement par là qu'il se réjouissait de notre détention. Je dis ceci, parce qu'ils s'offensent extrêmement de ce que, dans lesdites lettres, on avançait que le conseil était prisonnier, et qu'ils y voient une grave atteinte à leur honneur, alors qu'ils ne le trouvent pas blessé de ce que, en leur présence, ceux de Bruxelles ont commis les insolences que tout le monde sait. Rien de plus n'a été fait par Sancho d'Avila et les autres, et, comme je l'ai dit, tout l'a été de l'avis des ministres et chess de troupes que V. M. a ici : de manière que Sancho d'Avila ne peut être inculpé en aucune chose que nous ne le soyons tous.

» Après mon arrivée içi, nous nous sommes réunis, Alessandro de Gonzaga, Sancho d'Avila, le mestre de camp Valdès, le colonel Verdugo, le commissaire général de la cavalerie Antonio de Olivera, le provéditeur Juan de Issunca et moi. Depuis, sont venus don Alonso de Vargas et le mestre de camp Julian Romero, et c'est de l'avis de tous, ou au moins de la majeure partie, qu'il a été procédé. Certes, tous servent V. M. avec beaucoup de zèle et d'amour. Ils attendent de connaître la volonté de V. M. en tout, et principalement en ce qui concerne les levées faites par les états, pour s'y conformer...»

Roda parle ensuite de l'arrivée opportune des lettres de change de 200,000 écus (1); de la dissidence qu'il y a entre le conseil d'État et lui sur l'emploi de cet argent; d'un secours de 40,000 écus que le marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan, a envoyé très à propos. Il dit que, par les lettres de ce dernier et par d'autres de Juan de Soto, on a su le départ de don Juan d'Autriche pour l'Espagne; que les uns en ont été très-pe nés, craignant que son arrivée aux Pays-Bas n'en soit beaucoup retardée; que les autres, au contraire, s'en réjouissent, supposant que, par son entrevue avec le Roi, don Juan aplanira plus de difficultés qu'il ne pourrait le faire par correspondance. Il termine ainsi : « L'armée navale des ennemis est dans la rivière d'Anvers, à

<sup>(1)</sup> Dans une lettre que le conseil d'État écrivait, le 25 août, au comte de Mansfelt, au président Sasbout et à Gerónimo de Roda, tous trois en ce moment à Anvers, nous lisons : « Hier, vers le soir, arriva courrier d'Espaigne, qui apporta lettres de S. M. contenant adver-

<sup>»</sup> tence de la provision de 11º mil escuz qu'elle envoye par decà par change sur les Fuggers

<sup>»</sup> en Anvers, ensemble l'ordre que S. M. entend estre observé en la dispensation desdicts

<sup>»</sup> deniers... » (Archives du royaume.)

» une demi-lieue de cette ville. Elle communique avec ceux de Flandre aussi
» librement que si c'était avec ceux de Hollande. Je ne sais à quoi pense le
» conseil d'État, en ne pourvoyant pas à une chose si préjudiciable et si
» dangereuse. Il y en a qui pensent que les ennemis ont des desseins sur
» cette ville: tout se peut craindre, d'après le peu de zèle que le gou» verneur Champagney montre pour le service de V. M. J'avais voulu établir
» ma résidence à la citadelle; j'y ai renoncé, parce que les marchands de la
» Bourse s'en scandalisaient: mais je vis toujours avec l'appréhension que
» ce Champagney ne nous fasse quelque trahison (4). »

Liasse 567.

1702. Lettre de don Juan de Çûñiga au Roi, écrite de Paris, le 31 août 1576. Les serviteurs du prince d'Orange (los criados del de Oranges) se succèdent en cette cour, avec des lettres de leur maître pour le roi et la reine mère, ainsi que pour le duc d'Alençon et le prince de Béarn, dont l'objet est d'obtenir les gens de pied arquebusiers qu'il a demandés. On continue de les amuser de belles paroles. En dernier lieu, est arrivé ici avant-hier M. de Lumbres (2), en une litière, parce que la goutte l'a mis dans un tel état qu'il ne peut se servir de ses pieds ni de ses mains : plût à Dieu qu'il en fût de même de sa langue, qui, à ce qu'on dit, est très-déliée! On assure aussi qu'il est fort habile, quoique cela se puisse difficilement croire, puisqu'il est obstiné dans la religion de son maître (3). Il a avoué à quelqu'un qui lui est grand ami, que ledit d'Orange est perdu; qu'il sera forcé d'abandonner la Hollande, faute de moyens de la défendre, et de se retirer en Zélande. Il a ajouté que le duc de Saxe est son ennemi déclaré, et qu'il lui fera tout le mal

<sup>(1)</sup> Voy. le texte de cette lettre dans la Correspondance, nº CCCCXXXI.

<sup>(2)</sup> Ghislain de Fiennes. Le prince d'Orange l'avait plusieurs fois déjà envoyé à la cour de France. Il était encore à Paris aux mois d'avril et d'octobre 1577, comme le font voir deux lettres insérées dans les Archives de M. Groen Van Prinsteren, t. VI, pp. 55 et 187.

<sup>(5)</sup> Pluquiera à Dios que assimismo lo estuviera (manco) de la lengua, porque me dizen que la liene muy fina, y que es muy ábil, aunque esto ultimo no se puede creer, pues está endurrescido en la religion que tiene su amo!...

Le maréchal de Schomberg, écrivant à Henri III, de Paris, le 8 avril 1577, disait aussi du sieur de Lumbres qu'il était « bien fort habil homme.» (Archives, etc., de M. Groen Van Prinsterer, t. VI, p. 59.)

qu'il pourra. Du reste, le sieur de Lumbres, selon ce qu'il a dit à la même personne, tient pour certain que le roi de France ne lui donnera pas les gens qu'il vient solliciter; et s'il a été charmé d'accepter cette mission, c'est afin que ce roi lui fasse payer ce qu'il lui doit des 2,000 livres qu'il lui donne de pension chaque année.

Archives de l'Empire, à Paris: collection de Simancas, B 40124.

1705. Lettre du conseil d'État au Roi, écrite de Bruxelles, le 31 août 1576. (Franç.) Le sieur de Trélon (1), que seu le grand commandeur a commis, par provision, à l'état de maître de l'artillerie des Pays-Bas, a sollicité le conseil de demander au Roi que S. M. le pourvoie absolument dudit état, et lui accorde quelque traitement ordinaire pour sa résidence en cour. Le conseil dit que le sieur de Trélon s'est sort bien acquitté de sa charge, au témoignage même du baron de Hierges, avec lequel il a sait, en 1575, « les exécuvions que le Roi a entendu » (2); aussi est-il d'avis que ledit « état sera sort » bien collocqué en luy. » Il trouve également que, pour sa résidence à Bruxelles, il serait juste de lui accorder quelque pension en sus de ses gages ordinaires, qui sont de 1,200 slorins par an.

Minute, aux Archives du royaume.

## CONSEJERIA DE CULTURA

1704. Instruction du conseil d'État pour M. de Rassenghien, envoyé vers le Roi en Espagne, faite à Bruxelles, le 31 août 1576. (Trad. esp. du franç.) M. de Rassenghien exposera au Roi, avec détail, l'extrémité où les affaires se trouvent réduites, et la nécessité du prompt envoi des vrais remèdes, selon la grande espérance que Baptiste du Bois et le marquis d'Havré en ont donnée au conseil. — Il lui rendra compte de la reddition de Zierickzée, de la mutinerie des Espagnols et des Wallons. Il accusera Sancho d'Avila de tout le mal qui en est résulté, et demandera que le Roi le fasse punir exemplairement. — Il dira qu'ayant appris le départ pour l'Espagne du seigneur don Juan, craignant que ce voyage n'occasionne du retard dans l'envoi des vrais remèdes, et que le Roi ne soit pas informé, comme il devrait l'être, de

<sup>(1)</sup> Louis de Bloys.

<sup>(2)</sup> Voy. le tome III, p. 552 et suiv.

ce qui s'est passé aux Pays-Bas, le conseil a jugé indispensable d'envoyer à Madrid une personne d'autorité et véridique, pour faire rapport de tout à S. M., réfuter les calomnies qui auraient été forgées contre lui, rappeler à S. M. ce que le conseil lui a écrit de temps à autre et qui est la pure vérité, et la supplier de ne pas ajouter foi aux relations contraires ou différentes que d'autres auraient pu lui transmettre. — Il suppliera le Roi de ne pas différer, d'un jour ni d'une heure, l'envoi des vrais remèdes tant désirés, parce que le mal qui est mortel ne souffre aucun délai, que chaque jour la religion se perd davantage, que les hérétiques répandent de plus en plus leur venin (1), que les maux endurés par le peuple l'éloignent de l'affection qu'il avait coutume d'avoir pour ses princes et seigneurs souverains et pour S. M.; qu'en conséquence, soit que don Juan vienne ou qu'il ne vienne pas, il est urgent que S. M. déclare les vrais remèdes, pour qu'ils soient mis en pratique par lui : ce qui le fera plus désirer et mieux venir.

Il dira au Roi qu'il peut être assuré de l'attachement du peuple, aussi bien des ecclésiastiques que des laïques, pour la vraie religion catholique et l'Église romaine; que cet attachement est aussi grand qu'il le fut jamais; qu'il est démontré par les faits, puisqu'il n'y a personne qui ose commettre quelque désordre ou scandale, et que toute contravention à cet égard est punie immédiatement, sans difficulté et à la satisfaction de tous; qu'on a grand espoir que les altérés (alterados) de Hollande et de Zélande retourneront à la même ancienne religion, puisqu'on voit les villes réduites par la force des armes la reprendre avec plus de contentement qu'elles n'en avaient, en suivant la religion contraire, lorsque le prince d'Orange les occupait : ce qui montre qu'ils sont hérétiques plus par force que de leur bon gré, et que ce n'est pas l'hérésie qui les a attirés au parti du prince d'Orange, mais le mauvais gouvernement passé, les oppressions et insultes qu'on leur faisait subir, le dixième denier et autres choses semblables;

Quant à l'obéissance du Roi, qu'ils n'ont la moindre pensée et qu'il n'est question de faire aucun changement de prince, ni de lui ôter un seul point de la souveraine autorité qui lui est due; que la question dont il s'agit est que le Roi leur maintienne leurs droits, usages, coutumes et priviléges,

<sup>(1) ...</sup> Los herejes siembran mas su ponsoña...

lesquels leur ont été jurés par lui et ses prédécesseurs, et les gouverne en la forme et manière qu'ils ont été gouvernés par la reine Marie et selon leur ancienne forme de gouvernement, parce que, sous ce régime-là, le pays a eu tout le bonheur et la prospérité du monde, et est parvenu à la grandeur et à la félicité où le Roi l'a trouvé et l'a possédé jusqu'aux derniers troubles (1);

Que le Roi daigne voir et examiner diligemment (s'il ne l'a fait déjà) les points de la remontrance des états généraux présentée au grand commandeur de Castille le 8 juin 1574 (2), et les leur concéder : par la tout se sauve, et les états assurent volontairement le maintien de la religion et de l'obéissance, sans qu'il soit nécessaire d'user d'aucune force d'armes;

Que la présente altération procède du mauvais traitement que les citoyens de toute qualité, grands et petits, souffrent par une si inutile et si intolérable multitude de gens de guerre de toutes nations, qui ne font que toucher leur solde et consumer la substance du pays; qu'elle procède aussi de ce que tous sont fatigués de cette guerre civile qui dure depuis dix ans; qu'ils désirent la paix, repos et tranquillité, et ne veulent ni ne peuvent plus supporter de nouvelles charges, d'autant qu'on sait que ceux de Hollande et de Zélande sont prêts à se soumettre, et à renoncer à la liberté de religion qu'ils avaient demandée (3): par quoi il est à craindre que, si la guerre continue, non-seulement ils n'y aident pas, mais ils ne fassent ce qu'un peuple réduit au désespoir a coutume de faire en des cas pareils (4), se persuadant que ce sont les étrangers qui veulent la faire, pour voler et manger le Roi et ses pays;

Que la défiance entre les naturels et les Espagnols est si grande, principalement depuis cette dernière mutinerie et les bravades de Sancho d'Avila et de ses adhérents, qu'il est devenu impossible de les accorder et même de

<sup>(1) ...</sup> Porque debajo de aquel gobierno ha tenido el pais toda la dicha y prosperidad del mundo, y por él ha venido á la grandeza y felicidad en que S. M. le ha hallado y poseido hasta las últimas alteraciones.

<sup>(2)</sup> Voy, le tome III, p. 656.

<sup>(3)</sup> Tanto mas que los de Holanda y Zelanda estan prestos de reducirse y apartarse del punto de la libertad de religion que habian pedido.

<sup>(4)...</sup> Sino harán lo que suele un pueblo desesperado en casos semejantes.

les amener à se souffrir mutuellement, vu surtout les menaces faites de part et d'autre, l'arrogance des Espagnols, la détermination du peuple de ne les plus avoir ni recevoir, quoi qu'il puisse lui en arriver, et de se défendre par tous les moyens (1): chacun, en effet, ne pense plus qu'à prendre les armes; tous s'accoutument à la guerre, et c'est chose incroyable que la multitude de ceux qui s'offrent pour résister aux forces étrangères, quelles qu'elles fussent, qui voudraient attenter contre les droits du pays. Il n'y a d'autre moyen d'apaiser cette altération, de réconcilier les volontés de ceux qui se sont soustraits à l'autorité du Roi, et de gagner l'esprit des sujets, que de faire sortir les étrangers, de laisser manier tout ce qui concerne le gouvernement, la justice, la police, l'armement et la défense du pays par les propres naturels et sujets de celui-ci, et de leur faire entendre que le Roi place une entière confiance dans les états;

Que la pacification est maintenant plus que nécessaire : car à la pauvreté qui règne dans le pays se joint un autre mal non moins grand, et c'est que plusieurs villes sont infestées de peste; en outre, à cause des pluies continuelles qu'il y a eu et des empêchements de la guerre, la récolte sera trèsmauvaise, et par conséquent l'année sera très-chère, et l'exécution de la guerre très-difficile, si le Roi veut la continuer (2);

Que le prince d'Orange, à qui la mer est ouverte, a repris courage en voyant ce qui se passe, qu'il a rassemblé beaucoup de gens de guerre de diverses nations, et qu'il montre le dessein de faire quelque entreprise, pour profiter de l'occasion : en quoi il est aidé par plusieurs princes voisins et par les sectaires;

Qu'il conviendrait donc de traiter de la pacification, par les moyens que le Roi ordonnerait, pendant que le peuple de Hollande a cette bonne volonté et est encore sous l'empire de la crainte (3), en conservant toutefois inviolable la religion catholique romaine, et l'autorité du Roi aussi grande qu'elle fut jamais : le conseil tenant pour certain que, si S. M. d'elle-même veut

<sup>(1) ...</sup> Visto mayormente... al pueblo determinado de no tenerlos ni recibirlos por cualquier cosa que de ello les pueda suceder, resuelto en defenderse por todos medios.

<sup>(2) ...</sup> Y por el consiguiente el año muy caro, y muy difícil la execucion de la guerra, en caso que S. M. la quiera continuar.

<sup>(5) ...</sup> Mientras el pueblo de Holanda tiene esta buena voluntad y parte del miedo.

faire retirer les étrangers, tout se terminera à son honneur, gloire, réputation et avantage.

M. de Rassenghien insistera surtout pour que les remèdes s'envoient immédiatement : il déclarera au Roi que, s'ils ne sont tels qu'il est dit plus haut, tout sera vain et sans fruit. Au cas que l'envoi en soit différé, il suppliera S. M. de les décharger du gouvernement (4), etc.

Liasse 568.

1705. Patentes de lieutenant, gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et du comté de Bourgogne pour messire (2) Jean d'Autriche, chevalier

- (1) Que Rasenghien insista sobre todo en que se envien luego los remedios, dando empero à entender à S.M. que si no son tales como arriba se dice, todo será en vano y sin provecho, porque no servirán de nada, antes será peor; y en caso que se difieran ó no se envien luego, suplique à S.M. que los descargue del gobierno.
- (2) On délibéra longuement à Madrid sur la qualification qu'on donnerait à don Juan d'Autriche dans les dépêches relatives aux Pays-Bas, et ce fut d'après l'avis du garde des sceaux Hopperus que celle de messire fut adoptée. C'est ce que nous apprend, avec quelques autres particularités, l'extrait suivant d'une lettre que le secrétaire A. d'Ennetières écrivit, de Madrid, le 25 avril 1577, au secrétaire François Le Vasseur, seigneur de Moriensart, qui se trouvait auprès de don Juan :
- « Je me suis mis à rire de ce que m'escripvez qu'on a donné à entendre à Son Altèze que messire estoit le tiltre de prebstre, et qu'il a esté fort facé d'icelluy et a ordonné de ne le faire plus.
- n Sur quoy vous veulx bien adviser que l'on a tenu, sur ce terme de don, ung conseil par ordonnance de Sa Majesté, pour ce que feu monsieur Hopperus (que Dieu ayt en gloire) prétendoit qu'en tous les tiltres et dépesches de Son Altèze, il n'y eust ung seul vocable quy peusist altérer ceulx du pays, et que ainsy il n'y eust don ny doña, qu'estiont tiltres d'Espaigne et fort bons, et que nous avions aussy les nostres, comme sire, seigneur, etc., et que tous pays et royaulmes aviont les leurs, et que ledict dom et adonai descendoient des Juifz, et qu'il avoit aultres fois leu que, tant et sy longuement qu'il y auroit en Espaigne des *doms* et des selles à la genette, Castille ne seroit pas bien asseurée, car c'est le chevauchaige des Mores; d'aultre part, que Son Altèze n'estoit espaignol, et qu'il soussisoit qu'en eussions heu deux quy ont sy bien gouverné que les histoyres en parleront et Son Altèze congnoistra plus particulièrement, et Sa Majesté, ses pays et Son Altèze ressentiront, hélas! trop longuement; que sire ou messire est tiltre royal et de prince oinct et sacré et descendant de sacrez, comme est Son Altèze, quy méritoirement se doibt appeller messire, pour estre chevalier de l'ordre du Thoyson d'or, selon qu'elle sera servye de veoir par le livre de son ordre, et que tous ses prédécesseurs sont ainsy intitulez; d'aultre part, que tous princes doibvent avoir trois propriétés (que compètent seullement à Christ, nostre seigneur) ou deux d'icelles ; qu'il ait aucthorité



de la Toison d'or, données par le Roi, à Madrid, le 1<sup>er</sup> septembre 1576. Elles sont de la même substance et conçues à peu près dans les mêmes termes que celles qui furent données à la duchesse de Parme, en 1559 (1).

Copie, aux Archives du royaume.

1706. Lettre de Gerónimo de Roda au Roi, écrite d'Anvers, le 4 septembre 1576. Le samedi, 1er septembre, jour de l'expédition de sa dernière dépêche, il reçut, à midi, une lettre du conseil d'État et une autre de M. de Rassenghien qui l'informaient du départ de ce dernier pour Madrid. Il en reçut une aussi du maître général des postes, qui lui annonçait que Rassenghien partait au point du jour : de sorte que l'information qu'on lui a donnée

de roy, sagesse de prophète et saincteté de prebstre, selon que Son Altèze pourra veoir plus particulièrement par ung petittraicté que je luy ay envoyé dudict dessunct, que luy plaira lire et relire, et elle se treuvera bien de l'ensuivre, et tous ceulx quy sont assistans au gouvernement. Vous priant de luy représenter, de ma part, en touté humilité, ce que dessus, et que, ayant entendu Sa Majesté les raisons susdictes et plusieurs aultres que j'obmectz icy, elle trouva bon de chambger le don en messire, qu'est selon le styl de nostre langue et l'usance passée, que vault aultant à dire comme monseigneur et seigneur consacré, et qu'à Sa Majesté ne luy sçavons donner plus grand tiltre que de dire sire. Néantmoings, s'il plaît aultrement à Son Altèze, ayant entendu son bon plaisir et en communicqué à Sa Majesté, je seray son commandement: samblant, à très-humble correction, qu'ès tiltres de ses lettres se debvroit obmectre le don, et dire seullement, comme ses prédécesseurs: Jehan, car la royne disoit: Marie; le duc de Savoye: Philibert, et la duchesse de Parma: Marieurite. Vous le pourrez aussy communicquer à monseigneur de Rassenghien, car la chose est d'importance et plus qu'on ne pense. » (Archives du royaume.)

Don Juan se conforma d'abord à l'avis d'Hopperus. Dans les premières lettres qu'il écrivit à son arrivée aux Pays-Bas, il mit en tête: Messire Jehan d'Austriche, chevalier de l'ordre de la Thoison d'or, lieutenant, gouverneur et capitaine général; mais, dès le mois de mars 1577, il substitua à cette formule celle de Don Jehan d'Austriche, etc.

Au reste, les scrupules d'Hopperus étaient bien étroits; et lorsque, en 1656, le second don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, fut nommé au gouvernement des Pays-Bas, on ne vit pas le moindre inconvénient, à la cour de Madrid, à le qualifier de don Jehan dans ses patentes et dans ses instructions.

(1) Voy. le tome II, p. 467.

Le Roi écrivit, le 1er septembre, aux conseils d'État, privé et des finances, ainsi qu'aux états des provinces, pour leur notifier la nomination de don Juan. Nous avons donné le texte de la lettre aux états dans notre Recueil des Lettres écrites par les souverains des Pays-Bas aux états de ces provinces, etc., p. 58. La lettre aux conseils collatéraux était de la même teneur.

ne l'a été que pour la forme, et sans qu'il pût profiter de cette occasion pour écrire au Roi.

« Le conseil et Rassenghien — poursuit Roda — m'écrivent que le voyage de ce dernier a pour objet de remontrer à V. M. les souffrances de ces provinces, lesquelles certes sont bien grandes, et le sont plus que lui ni aucun autre ne le pourraient représenter : mais je crois que ce sont là des choses que V. M. doit bien connaître, tant par les lettres du feu grand commandeur que par celles du conseil et par les miennes. Aussi je pense que le but principal de l'envoi de ce seigneur est de faire à V. M. des rapports inexacts, afin de la persuader, s'il se peut, de ne pas prendre la résolution qui convient à son service, c'est-à-dire celle de châtier les insolences qui ont été commises ces jours derniers; afin aussi d'obtenir d'elle, par de vaines et fausses promesses de tout pacifier eux-mêmes, qu'elle pardonne le passé, pourvu que la religion et l'autorité de V. M. restent sauves.

» Je suis convaincu que, si V. M. fait visiter ce que moi et les autres ministres qui sont ici nous lui avons écrit sur ces affaires, elle pourra facilement, par nos lettres et nos rapports, savoir la vérité de ce qui s'est passé; qu'elle comprendra mieux ainsi le langage que lui tiendra Rassenghien, et qu'elle reconnaîtra qu'il n'est pas dicté par la sincérité due à V. M., bien qu'il faille s'attendre à ce que, avec son humilité et sa bonhomie apparentes (1), il fera tous ses efforts pour que V. M. accorde ce que lui et les autres prétendent, c'est-à-dire la liberté et, au moyen de celle-ci, le renvoi de la nation espagnole. Et, pour que V. M. et les ministres d'Espagne avec qui il négociera soient mieux instruits de ce qu'il en est, j'ai cru devoir placer ici quelques demandes qu'on pourra lui faire, en opposition à la fidélité et à la bonne volonté dont il montrera ceux du conseil et tous les états animés pour le service de V. M.

» En premier lieu et principalement, il faut lui demander pourquoi le conseil d'État permit à tout le pays de prendre les armes, ordonna la réunion des bandes d'ordonnance, et autorisa les états de Brabant, sans avoir consulté V. M., à lever un régiment de 2,000 hommes de pied et 600 chevau-légers, en donnant la même permission à ceux de Flandre. A cela il fera de vaines et

<sup>(1) ...</sup> Con sus humildades y llanezas esteriores.